

<https://www.laicite-aujourd'hui.fr/?Religions-laicite-secularisation>



# Religions, laïcité, sécularisation.

- NOS TRAVAUX -



Date de mise en ligne : lundi 19 janvier 2015

---

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

---

## Pour faire suite à nos travaux du 14 janvier 2015.

Le Pape aurait déclaré que « Tuer au nom de Dieu » est une « aberration ». mais il aurait aussitôt « martelé » que la liberté d'expression n'autorise pas tout et qu'elle doit s'exercer « sans offenser ». Après que des millions de Français ont défilé dans les rues en France et bien d'autres partout dans le monde, des milliers d'entre-eux font la queue dans les kiosques pour acheter le numéro post-attentat de Charlie-Hebdo. Il est étrange que la position du Pape alors qu'on évoque le retour à un leadership géopolitique de la papauté [1] ne soit pas rapprochée de la réaction de l'opinion publique française. Or, la publication du numéro de Noël 2014 de cet hebdomadaire satirique, alors que le dessin de couverture représentait l'accouchement de Marie, s'est passée dans l'indifférence générale, pas de procession bannières au vent, pas de prières publiques, pas d'« homme-politique-qui-monte-au créneau », pas de procès. Rien. Pourquoi ?

La réponse se trouve dans un sondage CSA [2] de novembre 2014, qui révèle que pour 81% des Français, Noël évoque en premier lieu la famille, les cadeaux (68%) et un bon repas (53%) ... tandis qu'une minorité associe Noël aux dépenses (30%), à la religion (15%) ou à une corvée (12%). Les jeunes marquent leur attachement aux cadeaux et au repas tandis que les plus âgés citent plus fréquemment la religion (soit 22% pour les 65 ans et plus, et 6 % pour les 18 - 24 ans). Donc, le lectorat de Charlie-Hebdo qui ne représentait au mieux que 0,5% de la population et le lien très lâche entre Noël et la religion ont fait que ces images anticléricales n'ont eu aucun écho.

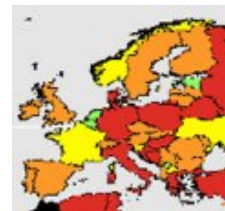
Cette distance avec la religion est détaillée par un autre sondage, celui de Sociovision [3], qui dit observer la société française depuis 35 ans [4], lequel montre que les Français qui se définissent comme croyants sont devenus minoritaires en l'espace de 20 ans (59% en 1994, 46% en 2014). Cette régression est encore amplifiée si on observe que la proportion de ceux qui se déclarent pratiquant n'est plus que de 22% des croyants en 2014 (ils étaient 24% des croyants en 1994). Et ce mouvement ne peut que s'accélérer dans la mesure où la population qui se dit *attachée* à la religion catholique (donc y compris des non-croyants) qui est évaluée à 48% de la population, est vieillissante (19% de moins de 30 ans, 38% entre 30 et 49 ans et 43% de 50 ans et plus). Notons que les résultats du sondage semblent démontrer un certain dynamisme du culte musulman du fait de la structure de sa pyramide des âges avec respectivement 41%, 45%, et 14%.

Mais quand les 12% de pratiquants catholiques font moins de 6% de la population, les Français plus ou moins *attachés* à l'Islam représentant 6% de la population française avec parmi eux 48% de pratiquants, ces derniers ne font qu'un peu moins de 3% des Français. La présence dans les médias de groupes de croyants musulmans telle qu'on peut l'observer résulte donc d'une sur-représentation qui ne peut être justifiée que par le seul intérêt de ces médias pour la recherche de l'audience à tout prix sans considération pour la paix civile. Les terroristes savent bien quelle chaîne d'information appeler pour que leur message ait le plus grand retentissement. Cette forme de presse a contribué et contribue encore à créer des stéréotypes solides sur lesquels se construisent la xénophobie et le racisme.

Parmi les autres questions évoquées par ce sondage, retenons que **82% des Français estiment que la religion doit rester une affaire privée** et les signes d'appartenance religieuse doivent rester discrets. Ils sont plus nombreux encore, 83%, à estimer que l'entreprise doit rester un endroit neutre et ne doit pas prendre en considération les revendications d'ordre religieux.

**Il est donc absolument faux de prétendre à un retour du religieux**, car c'est l'inverse qui se produit. En revanche, ceux qui propagent cette idée fausse trouvent un écho dans les médias puisqu'ils en justifient le plan d'action même s'il faut pour cela rechercher les thèses les plus radicales sans signaler qu'elles sont minoritaires.

L'étude de Sociovision montre les changements profonds et durables au sein de la société française. Or pour lutter contre ce qui contrarie leur volonté de contrôler la société, les plus vindicatifs des croyants s'en prennent à l'État accusé de discrimination à leur encontre. Le rapport de l'IEHU [5] sur l'état de la liberté de conscience en France en 2014 examine cette question. Dans la carte que cette organisation a dressée, de fortes limitations à la liberté de conscience sont présentes au sein de l'Union européenne,



et en particulier des discriminations existent en Allemagne, en Italie et en Grèce tandis que seuls trois pays de l'Union Européenne (Belgique, Pays-Bas, Estonie) n'ont aucune restriction à la liberté de conscience dans leurs législations et leurs pratiques. La France n'est classée qu'au second rang non pas parce que la laïcité mise en pratique dans ce pays restreint la liberté religieuse mais parce qu'il maintient dans sa législation des dispositions discriminatoires comme le délit de blasphème en Alsace-Moselle et le salariat public des personnes affectées à des cultes ou des aides au financement des édifices culturels dans ces mêmes départements et territoires d'Outre-Mer [6]. **Des discriminations existent en France mais certainement pas à l'encontre des croyants comme on voudrait nous le faire croire.** Elles s'exercent à l'encontre des non-croyants, les agnostiques et les athées.

Le mouvement vers plus de sécularisation observé par Sociovision se heurte aussi parfois à une revendication identitaire de la part de certains musulmans à travers une pratique plus assidue de leur religion. Mais ceci n'entraîne pas un repli sur soi des Français dans leur ensemble, car dans le même temps qu'ils montrent ce refus de l'emprise du religieux sur la société, ils font preuve d'ouverture. La « présence d'étrangers chance pour la France » recueille toujours une large majorité d'opinions favorables (39% en 1991, 55% en 2014) tandis que les Français participent par leurs comportements à la mondialisation tant commerciale que culturelle.

Sociovision conclut qu'**une très grande majorité de Français refuse les « accommodements raisonnables »** pratiqués dans le cadre du multiculturalisme et demande l'extension de la laïcité depuis la sphère de l'État et du politique vers la vie civile, reléguant le religieux dans les lieux de culte et l'intimité.

### En conclusion.

Les pouvoirs publics devraient lutter contre la sur-représentation dans les médias de groupes ultra-minoritaires de religieux radicaux. Cette sur-représentation est dangereuse en raison de l'idée que s'en fait l'opinion publique et par conséquence de l'immigration à cause de la création de stéréotypes puissants difficiles à éradiquer.

L'exemple le plus récent des errements que causent la sur-exposition aux thèses les plus radicales, et la complaisance vis à vis de fausses vérités comme le retour du religieux, est la proposition saugrenue de l'Observatoire de la laïcité de financer la formation des imams par des fonds publics. D'une part, l'État financerait le prosélytisme de cette religion alors que c'est aux citoyens musulmans qui sont en très grande majorité des femmes et des hommes jeunes et instruits par la République, et parmi lesquels se trouvent de nombreux écrivains, philosophes, universitaires, enseignants, chefs d'entreprise, de choisir ceux qui les dirigeront dans leurs options spirituelles. D'autre part, ce serait aller à contre-courant de la société qui demande encore plus de neutralité de l'État et l'extension de la laïcité aux lieux du vivre ensemble, espace public et entreprises. Si elle était adoptée, cette disposition ferait partie de celles qui accroissent les privilèges publics des religions au prix de plus de discriminations envers les citoyens visés par les religieux de tous bords : les femmes, les agnostiques et les athées.

Quel gouvernement abrogera la clause de conscience des médecins au sujet de l'interruption volontaire de grossesse ? Quel gouvernement abrogera les dispositions discriminatoires contenues dans le droit applicable sur le territoire de la République indivisible ?

*Post-scriptum :*

*Nous avons constaté que notre réflexion menée de manière indépendante avait été précédée par celle de Mme Catherine Kintzler qui a rédigé une note sur les mêmes sujets dès le 19 décembre 2014 sur son blog :*

<http://www.mezetulle.net/article-une-france-intolerante-et-obsedee-par-les-religions-deux-mythes>.

---

[1] [http://www.liberation.fr/monde/2015/01/16/le-pape-dit-que-la-liberte-est-un-droit-mais-qu-elle-est-aussi-une-responsabilite\\_1182110](http://www.liberation.fr/monde/2015/01/16/le-pape-dit-que-la-liberte-est-un-droit-mais-qu-elle-est-aussi-une-responsabilite_1182110)

[2] Sondage CSA pour Direct Matin, échantillon national représentatif de 1007 personnes âgées de 18 ans et plus, méthode des quotas basée sur les critères de sexe, d'âge et de profession de la personne interrogée après stratification par régions et catégories d'agglomérations, interrogation par Internet (système CAWI), du 25 au 27 novembre 2014.

[3] Sondage Sociovision 2014-2015, auprès de 2099 Français âgés de 15 à 74 ans, interrogés en face à face, dont 1018 catholiques et 122 musulmans auto-déclarés, selon la méthode des quotas.

[4] Il est interdit en France, depuis 1872, de distinguer les personnes sur la base de leur appartenance confessionnelle lors des recensements, et il n'est pas possible d'intégrer dans une enquête démographique des questions portant sur l'appartenance religieuse.

[5] **International Humanist and Ethical Union (IHEU)** : Freedom of Thought 2014 : A Global Report on Discrimination Against Humanists, Atheists, and the Non-religious ; Their Human Rights and Legal Status

[6] Il manque à ce relevé l'instruction religieuse obligatoire dans les écoles publiques et l'obligation pour les parents qui ne le souhaitent pas l'obligation d'en faire la demande écrite.